

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 26 AVRIL 1904.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1904.

(Voir les nos 4 et 76, session de 1903-1904, de la Chambre des Représentants,
et 52, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président-Rapporteur ; le Comte WERNER DE MÉRODE, Vice-Président ; le Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE, le Comte DE RENESSE et STEURS.

MESSIEURS,

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1904 est fixé :

1 ^o Pour les dépenses ordinaires à fr.	7,181,347 69
2 ^o Pour les dépenses exceptionnelles à fr.	1,542,620 »
Soit ensemble à . . . fr.	8,723,967 69

Les crédits alloués pour l'exercice 1903 ont été de. fr. 8,598,771 99
Il y a donc une augmentation de fr. 125,195-70 qui se justifie comme suit :

1^o L'établissement d'une nouvelle brigade à cheval à Neeryssche, et de sept nouvelles brigades à pied : à Canne, Watou, Melle, Genck, Ghislenghien, Saint-Nicolas-lez-Liège et Prayon. Ce qui augmente l'effectif de 29 sous-officiers et gendarmes à cheval et de 52 sous-officiers et gendarmes à pied, et le porte pour 1904, à 3,225 hommes et 1,880 chevaux ;

2^o La création des cantons militaires nécessite des frais de bureau ;

3^o Les tournées périodiques et les visites à l'improviste à certaines brigades occasionnent des frais ;

4^o L'adoption projetée de la nouvelle carabine entraînera une plus grande consommation de munitions ;

5^o Les frais des cours à l'escadron mobile et aux gendarmes exigent un supplément d'allocations.

L'éloge de la gendarmerie n'est plus à faire, Messieurs ; tous nous rendons hommage à ce corps d'élite, dont les services sont si éminemment utiles à la Nation.

Le Budget de la Gendarmerie a été voté à la Chambre par 82 voix contre 26 et 2 abstentions, votre Commission de la Guerre a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption par 4 voix contre 1.

Le Président-Rapporteur,
Comte DE BERGEYCK.